

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2021 QCCTQ 0874
DATE DE LA DÉCISION : 20210416
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 781234
OBJET DE LA DEMANDE : Autorisation de céder ou d'aliéner un véhicule lourd
MEMBRE DE LA COMMISSION : Linda Giroux

10722634 Canada inc.

(NIR: R-129619-4)

Cédante

9432-8234 Québec inc.

Cessionnaire

DÉCISION

APERCU

[1] 10722634 Canada inc. (la Cédante) demande à la Commission des transports du Québec (la Commission) l'autorisation de céder ou d'aliéner un véhicule lourd à 9432-8234 Québec inc. (la Cessionnaire).

[2] Le véhicule lourd visé par la demande (le Véhicule visé) est le suivant :

Marque et modèle

FREIG-CHASS

Numéro d'identification du véhicule

4UZABRCT07CW12566

[3] La demande à l'étude a-t-elle pour objet de contrer l'application d'une mesure administrative imposée en vertu de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds* (la *LPECVL*)¹?

[4] Pour les motifs exposés ci-après, la Commission estime que la cession ou l'aliénation du Véhicule visé n'a pas pour objet de contrer l'application d'une mesure administrative imposée en vertu de la *LPECVL*. Elle accueille donc la demande.

¹ RLRQ, c. P-30.3.

ANALYSE

[5] En vertu de la *LPECVL*², la demande d'autorisation de céder ou d'aliéner le Véhicule visé doit être introduite puisque la Cédante s'est vu attribuer une cote de sécurité « **conditionnel** »³. La Commission doit refuser cette demande si elle estime que, par la cession ou l'aliénation, la Cédante cherche à contrer l'application de la mesure administrative imposée.

[6] Selon la preuve déposée, la demande d'autorisation de céder ou d'aliéner le Véhicule visé résulte de la non-nécessité de ce véhicule lourd par la Cédante.

[7] La Commission estime donc que la cession ou l'aliénation du Véhicule visé n'a pas pour objet de contrer l'application d'une mesure administrative imposée en vertu de la *LPECVL*.

PAR CES MOTIFS, la Commission des transports du Québec :

ACCUEILLE la demande;

AUTORISE 10722634 Canada inc. à céder ou à aliéner à 9432-8234 Québec inc., le véhicule lourd suivant :

| <u>Marque et modèle</u> | <u>Numéro d'identification du véhicule</u> |
|--------------------------------|---|
| FREIG-CHASS | 4UZABRCT07CW12566. |

Linda Giroux, avocate
Juge administrative

² *Id.*, art. 33 al. 1.

³ 10722634 *Canada inc.*, 2018 QCCTQ 1680.

